

Territorialité, maillages et comportements politiques en Suisse, face à l'Union européenne.

Charles Hussy

Volume 39, numéro 107, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022499ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022499ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hussy, C. (1995). Territorialité, maillages et comportements politiques en Suisse, face à l'Union européenne. *Cahiers de géographie du Québec*, 39(107), 275–286. <https://doi.org/10.7202/022499ar>

Résumé de l'article

La construction européenne s'opère actuellement par l'adhésion de pays membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange) à l'UE (Union européenne). La Suisse fait exception à ce processus et s'engage aujourd'hui dans une négociation bilatérale, qui s'annonce difficile; car le projet du Conseil fédéral d'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) s'est heurté au refus du peuple en décembre 1992, qui a engagé le pays dans une impasse, de l'avis de nombreux observateurs.

Ce texte tente d'expliquer la mosaïque des attitudes face à l'Europe, en invoquant un facteur spécifiquement géographique, la territorialité, dont l'influence se superpose à un clivage fort, de nature linguistique mais probablement aussi culturelle. La Confédération helvétique apparaît partagée en quatre grandes régions distinctes par le comportement politique. Et la région formée par les petits cantons fondateurs a la capacité d'empêcher l'adhésion, pour une durée encore imprévisible, le système fédératif exigeant qu'une décision de cette importance soit prise par la majorité des cantons.

Territorialité, maillages et comportements politiques en Suisse, face à l'Union européenne

Charles Hussy

Département de géographie

Université de Genève

1211 Genève 4

Résumé

La construction européenne s'opère actuellement par l'adhésion de pays membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange) à l'UE (Union européenne). La Suisse fait exception à ce processus et s'engage aujourd'hui dans une négociation bilatérale, qui s'annonce difficile; car le projet du Conseil fédéral d'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) s'est heurté au refus du peuple en décembre 1992, qui a engagé le pays dans une impasse, de l'avis de nombreux observateurs.

Ce texte tente d'expliquer la mosaïque des attitudes face à l'Europe, en invoquant un facteur spécifiquement géographique, la territorialité, dont l'influence se superpose à un clivage fort, de nature linguistique mais probablement aussi culturelle. La Confédération helvétique apparaît partagée en quatre grandes régions distinctes par le comportement politique. Et la région formée par les petits cantons fondateurs a la capacité d'empêcher l'adhésion, pour une durée encore imprévisible, le système fédératif exigeant qu'une décision de cette importance soit prise par la majorité des cantons.

Mots-clés : Europe, Suisse, territorialité, maillage politique, position.

Abstract

Territoriality, political webs and behaviour in Switzerland, with respect to the European Union

European integration is currently being enlarged by the adhesion of countries who participated in the European Free Trade Association to the European Union. Switzerland is an exception to this trend. Despite predictable problems, Switzerland is committed to bilateral negotiations because the Swiss Federal Council's goal to adhere to the European Economic Area was not accepted by a national referendum in December 1992. According to numerous observers, the result of this referendum has created a deadlock.

This paper examines the mosaic of attitudes about European integration amongst Swiss nationals. The paper evokes the specific geographical factor of territoriality, which is closely interrelated to clear distinctions of both cultural and linguistic kinds. The Swiss Confederation can be subdivided into four large regions with specific political behaviours. Moreover, the central region, including the small founding Cantons of the Confederation, still retains the capacity to prevent the whole country from joining European integration processes, for a yet undetermined period of time, because the Swiss Constitution stipulates that any decision of this importance should be made by the majority of the Cantons.

Key Words : Europe, Switzerland, territoriality, political webs, position.

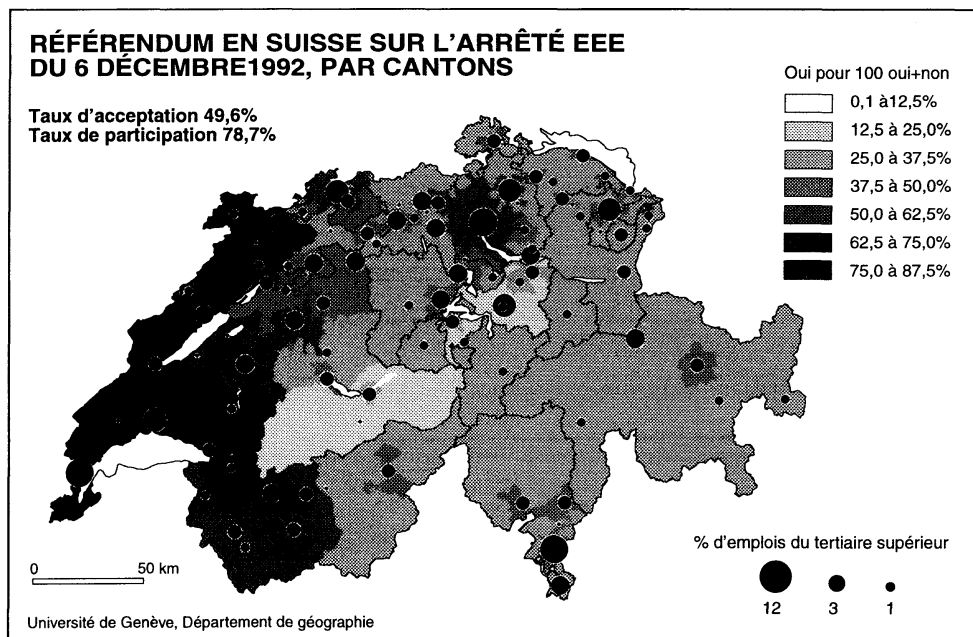
ÉTAT DES LIEUX : LA SUISSE FACE À L'UNION EUROPÉENNE

Le baromètre européen¹ publié périodiquement indique qu'un Suisse sur deux est partisan d'une adhésion à l'Union européenne, au moment où sont intervenues les décisions autrichienne, suédoise et finlandaise. La crise ouverte par le rejet de l'EEE (l'Espace économique européen, ex-antichambre de l'Union européenne) le 6 décembre 1992, qui avait vu le rejet de l'Union se projeter jusqu'à trois quarts des sondés, apparaît close dès le début de l'année 1994, par une inversion de majorité. Le score d'un éventuel nouveau scrutin pour l'entrée de la Suisse dans l'EEE semble planer au-dessus de la barre fatidique dès le premier trimestre de 1993, quand bien même ce projet n'est plus guère d'actualité. Seule, la politique de neutralité continue d'être soutenue telle que par le passé, dans le rejet majoritaire d'un rapprochement avec l'OTAN ou d'une adhésion à l'ONU. Toutes ces tendances sont présentées comme un lent retour à la raison. Des travaux d'historiens² ont rappelé le rôle de la Suisse dans le mouvement internationaliste d'avant-guerre. Cet État «eurocompatible» il y a 100 ans jouait le jeu libéral d'une adaptation à la seconde révolution industrielle³, jusqu'aux deux guerres, considérées selon cette vision comme des «épisodes malheureux» (qui, néanmoins, ont ouvert au pays une ère de richesse, car il en a été préservé). La Suisse est en marche vers l'Europe dans une logique historique et dans certains sondages, sinon dans les faits.

Que se passe-t-il, dès lors, qui explique les refus successifs d'un pas en avant en direction d'une Europe qui enfin se construit? Tous les Suisses connaissent le nom de Christoph Blocher de l'Union démocratique du Centre et ses succès populо-nationalistes. Les *Neinsager* («refusants») qu'il représente escomptent un appui de toutes les composantes régionales et linguistiques, pour faire triompher la «voie solitaire» (*Alleingang*), mais ils comptent surtout sur les scrutins de la Suisse alémanique profonde et obtiennent celui, considérable, des électeurs âgés de plus de 60 ans. Le système institutionnel du vote exige un double oui du peuple et des cantons, dès qu'une votation populaire touche à la Constitution, ce qui permet aux nombreux petits cantons, dits primitifs ou fondateurs, de «verrouiller» les scrutins. La Suisse centrale, ancrée sur les Alpes, présente tous les traits d'une marginalité politoculturelle face aux concentrations urbaines, qui sont alignées sur un axe (l'avant-pays) dont la partie romande se situe aux marges géographiques du pays. L'attitude qui prévaut dans ce noyau traditionnel (peuplé d'un tiers de la population totale) est un repli nationaliste, qu'on peut apercevoir dans le résultat exemplaire du scrutin EEE (figure 1). La limite linguistique a sans doute orchestré une médiatisation favorable dans la partie occidentale romande, défavorable dans le reste du pays, mais cet effet *Röstigraben* (fossé des *Rösti*, le plat national alémanique) se superpose, en fait, à un clivage territorial plus structurel, que nous nous proposons d'analyser ici.

La situation devient peu à peu dramatique, ne serait-ce qu'en considération des adhérents à l'Union qui enserrent la Suisse de tous côtés, et du prix qui serait exigé en échange d'une future adhésion. Du côté romand, on se

Figure 1



lamente et on cherche à s'expliquer un tel aveuglement; la thèse du «fossé linguistique» est sortie renforcée du vote du 6 décembre 1992, mais son aspect simpliste n'échappe à personne et ouvre un champ de recherche aux sociologues, politologues comme aux géographes. Cette situation singulière offre un intérêt pour l'analyse géographique. Car la position européenne de la Suisse est vécue par les diverses régions à travers le filtre d'une position à l'intérieur du pays; bien loin d'être perçue dans sa réalité d'encerclement ou d'isolat par l'ensemble des Suisses, elle est interprétée différemment selon la position relative des centres et des marges. Elle est donc, avant tout, liée à un sens territorial régional. Et c'est, dès lors, sur un ensemble de faits identifiants de territorialité qu'il faut se pencher, en superposant la trame des cantons, acteurs décisionnels, à la trame des positions internes, région par région, et à celle des langues et des mentalités.

UNE AUTRE FORME DE TERRITORIALITÉ INSULAIRE

Un certain «insulariat volontaire» ou «ethnoculturel endémique larvé», que manifeste l'opposition helvétique à toute fusion étatique, tient ainsi aux racines mythiques d'une population qui tend à amalgamer autonomie et indépendance institutionnelle. Plus simplement, il existe un sentiment d'autosuffisance en matière de culture politique dans toute une série de régions de Suisse, dont le partage

linguistique ne rend compte que de manière relativement apparente par rapport à d'autres critères. Le péril ressenti face au discours résolu des instances politiques déclenche un mécanisme de rejet populaire, décrit par des politologues comme une «double compensation»⁴. Entendons par là que le double suffrage doit compenser l'excès de signes produit par la multiplication des instances gouvernantes. La Suisse fait l'expérience originale d'une démocratie représentative et d'une démocratie directe et le principe du double oui, dans des matières constitutionnelles, équivaut à un «doublement des circuits»: d'un côté, l'appareil et ses instances (un «cartel néocorporatiste») et, de l'autre, le contrôle par le peuple. Un tel système est source de redondance, c'est-à-dire d'un excès de signes, et la redondance est sérielle, précise Ossipow: il y a, dans l'appareil lui-même, séparation des pouvoirs et bicamérisme strict. Étant donné que seule une attitude de coopération rend le système gouvernable, on a l'habitude de parler, dans le cas suisse, de démocratie de consensus.

Le problème est que la société en général, suisse en particulier, est moins consensuelle que la classe politique et que le contrôle des partis ou associations sur la base est très partiel. Les conflits que soulève la problématique européenne sont un bel exemple du décalage qui existe entre la logique de la classe politique et la logique populaire, et ce, quand bien même la participation affiche des taux de quelque 20 points supérieurs dans le Nord de la Suisse, lieu du pouvoir, par rapport à la Suisse romande. On explique volontiers l'abstentionnisme des Suisses par la désillusion, la catatonie sociale, mais aussi par l'effet *multipack* des multiples objets soumis au peuple un même jour de scrutin populaire. Or, dans le cas des projets du Conseil fédéral vis-à-vis de l'intégration européenne, un sursaut de participation s'est produit par l'entrée de nombreux abstentionnistes dans l'arène politique. Le consensus, toutefois, n'est pas sorti renforcé de cet effort de mobilisation. Alors que le référendum obligatoire était accepté 8 fois sur 10, ces 20 dernières années, par une minorité de votants, le référendum facultatif, qui doit être demandé par une collecte de signatures, mobilise mieux l'électorat, mais n'a abouti que 6 fois sur 10 à une acceptation. Les contre-projets des autorités à une initiative populaire ont mobilisé plus fortement les électeurs et, quand l'initiative a été maintenue, cinq contre-projets sur huit ont été refusés⁵. Dans le domaine de l'ouverture européenne, qui suscite une grande créativité et un regain d'imagination politique, le pays est en effervescence et le vote sur l'arrêté EEE de décembre 1992 a battu les records de participation.

Il serait simpliste de voir là un échec du système politique suisse. Certains politologues rêvent bien d'une introduction du référendum consultatif sur les décisions communautaires, mais le clivage est réel et la crise en cours est un test du sentiment de la citoyenneté politique de première importance. En somme le rejet, à ce jour majoritaire, de l'intégration à l'Europe pose la question de la territorialité en Suisse; plus profondément, il pose un problème d'identité. Vouloir devenir un partenaire extérieur de l'Union européenne revient à privilégier le maintien inconditionnel d'un système, au mépris de la position de la Suisse en Europe, ce qui équivaut à une ignorance du concept de position.

POSITION ET IDENTITÉ TERRITORIALE

Le fondement de la problématique articulée ici réside dans le rapport qu'entretiennent position et territorialité. L'impact de la position est essentiel, puisque la position est un des principaux paramètres du développement du territoire et de la territorialité. Mais la réciproque est vraie: si les Suisses entretiennent encore le sentiment d'unicité (*Sonderfall*) qu'on leur prête, enraciné dans le mythe fondateur du col alpin (Ratzel, 1903), ancré dans les institutions fédéralistes et renforcé par l'expérience de la neutralité salvatrice des deux guerres mondiales, sans parler de la conviction de pratiquer un système économique et social pragmatique, associatif et consensuel qui a fait ses preuves, il ne fait pas de doute qu'en retour, cet «esprit suisse» peut conduire à une appréciation isolationniste, voire «insulariste», de la position. Au minimum, un attentisme prévaut face à la construction européenne. Or, l'aspect erroné de la position prônée par les anti-européens consiste en ce qu'elle est définie dans l'absolu⁶. Car la position est un concept relationnel bifacial. Physiquement, la Suisse tire ses ressources d'une situation de carrefour et ne dispose d'autre atout économique que son travail. Politiquement, la Suisse est enserrée dans un territoire restreint et compact, où elle n'a d'autre choix que de dialoguer avec ses voisins. Économiquement, elle dépend pour l'essentiel de partenaires européens et de la reconnaissance, par eux, de la valeur de sa production et de ses services; un alignement général sur les normes européennes peut seul garantir ses exportations et relancer son tourisme. Socialement, elle est amenée à harmoniser sa législation. Culturellement, elle est liée à trois aires linguistiques. Le choix d'un partenariat bilatéral avec l'Europe, préféré à l'intégration, équivaut donc à celui de l'autarcie ou de l'île de Robinson.

APPROCHE EMPIRIQUE DE LA TERRITORIALITÉ

Dans ce contexte des objets de politique extérieure soumis au peuple et qui se heurtent à une résistance nationaliste faiblement majoritaire, on peut se demander s'il existe un lien entre territorialité et évaluation de la position. Concrètement, cela signifie que l'on puisse comparer divers types de territorialité aux comportements électoraux. Pour ce faire, une étude empirique s'impose, guidée par des critères mesurables et qui font référence au temps ainsi qu'à l'espace. Le temps implique l'évolution du peuplement et l'espace, les nouveaux maillages territoriaux issus du peuplement; il s'agirait donc de décrire les moments de rupture des profils successifs de peuplement dans la longue durée et, d'autre part, les mailles qui se dessinent au fur et à mesure de ces mouvements et de ces changements. Une récente analyse nous a permis d'aborder de manière diachronique le champ territorial (Hussy, 1994), reprenant les résultats d'une étude théorique (Hussy, Mercier et Raffestin, 1985). Il n'est guère possible de reprendre ici dans le détail une telle analyse, dont voici le résumé.

Entre 1850 et 1990, on observe sur la série des communes suisses des profils transversaux d'effectifs de population résidante, profils de type rang-taille dont la dérivée révèle, à certains endroits précis, de fortes ruptures. Par hypothèse, nous en

déduisons l'apparition d'un clivage entre villes et communes rurales, ayant observé le même phénomène sur des populations fictives, tirées du modèle des lieux centraux selon les trois logiques bien connues (marché rural, circulation et administration). Un indice de structuration hiérarchique (ISH) a été mis au point en 1985 en relation avec l'indice *k* de Lösch et Christaller, en vérifiant sa constance *ceteris paribus* quels que soient la taille du système et l'ordre de grandeur des effectifs de population de référence. Le seuil qui (par l'effectif) sépare les communes «rurales» des communes «urbaines» tend à reculer au profit des secondes, dans l'examen transversal des profils communaux cités, depuis 1850. En comparant au modèle la réalité suisse, il est possible de repérer les moments de changement de logique de peuplement et, par conséquent, de territorialité, sur des régions de test. Le constat le plus évident est que la Suisse transite d'une territorialité agraire à une territorialité industrielle vers la fin du XIX^e siècle, et que les régions les plus peuplées bifurquent vers une territorialité urbaine à partir des années 1950. L'analyse aboutit à créer un maillage synthétique, en partie fondé sur les critères de l'OFS⁷ pour les agglomérations et sur un découpage régional des soldes cantonaux, maillage jugé significatif de la territorialité en 1990. L'expérience montre l'importance essentielle de cette référence à un modèle d'agrégation territoriale et les analyses qui vont suivre seront effectuées à partir de la même population géographique représentative, formée de 99 régions de peuplement.

UNE POSITION PRO-EUROPÉENNE ÉMERGENTE

Sans insister sur le découpage, indiquons qu'il comporte 57 régions-centres dont une dizaine de villes isolées et 42 marges constituées de soldes cantonaux; autrement dit, un système en léger excès d'agglomérations eu égard à la morphologie très urbanisée de l'avant-pays. Un test de régression multiple dans le découpage territorial obtenu indique d'emblée des liaisons entre l'attitude face à l'EEE et certains faits territoriaux; 75 % du score pour l'EEE s'explique par la langue (en l'occurrence, la proportion de francophones), à quoi vient s'ajouter une série «classique» de caractères d'urbanité (divortialité de la population suisse, suivie de la rareté de terres en pâturage, la taille des établissements secondaires et tertiaires et la proportion de jeunes étrangers). Cette corrélation multiple épuise 93 % de la variance du oui à l'EEE. On aurait donc une explication statistique de ce scrutin historique, fondée sur la barrière linguistique, mais nuancée par le binôme centre/périphérie; la langue, l'état civil, l'âge, la nationalité, l'utilisation du sol et les entreprises étant à considérer, à l'intérieur de ce binôme, comme des indicateurs de territorialité.

À l'intérieur de l'espace factoriel, un clivage simple s'établit sur quelques votes parmi les plus significatifs de ces dernières années, en relation avec la position de la Suisse; une analyse en composantes principales réduit à trois facteurs les scores de neuf votations, accompagnés de variables de structure. Un premier constat à tirer du **tableau 1** est l'éclatement de l'espace factoriel en trois groupes de caractères, en présence du vote sur l'EEE qui, pour des raisons culturelles fondées sur les discours dominants, isole très fortement la Suisse francophone. Un deuxième constat souligne l'opposition entre une périphérie «progressiste» et une

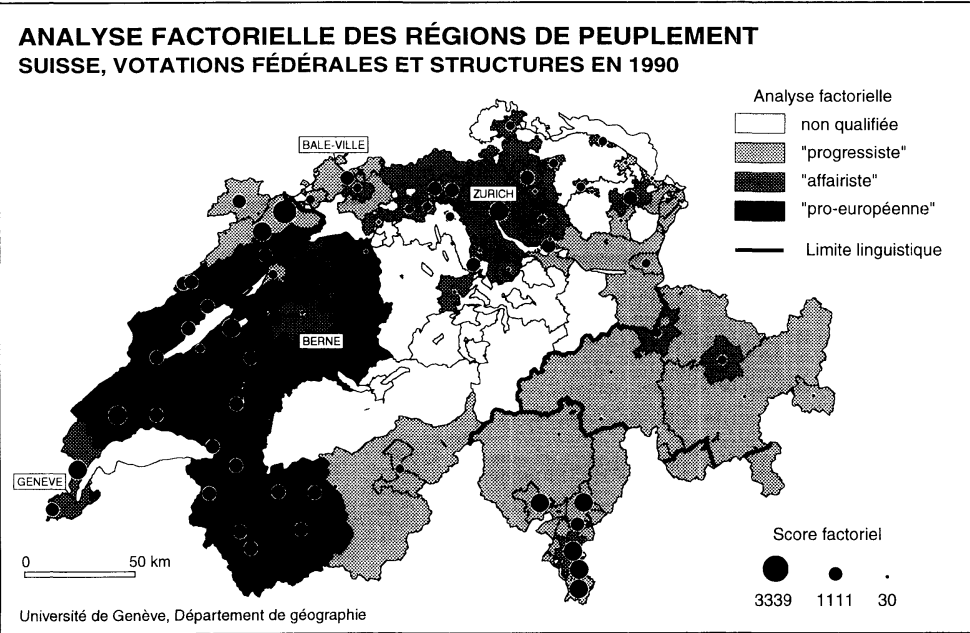
centralité «affairiste», c'est-à-dire un clivage politique au sens strict. Cette dimension étant associée à des accroissements sensibles de population depuis quelque 30 années, nous y voyons l'existence d'une articulation centre/périphérie, finalement plus importante que l'effet linguisticoculturel du scrutin EEE sur l'intégration européenne. Le retour à la carte confirmera ce type d'explication.

On peut d'ailleurs se demander, à cet égard, où se placent les *Neinsager*, si ce n'est dans la non-francophonie (saturation nulle), la non-centralité, la non-adhésion aux idées progressistes, autrement dit dans l'absence totale de ce tableau factoriel. Car, en fait, le *Nein* doit se manifester par un faible poids des facteurs au plan local. Nous avons, dans cette hypothèse, mesuré le score des régions pour visualiser les clivages (figure 2). Les agrégats territoriaux figurant à gauche de la médiane vont former l'ensemble des marges peu adhérentes aux objets de votations. Il en ressort une image trouée de plages claires, la Suisse conservatrice du noyau primitif avec son prolongement nord-oriental. Les poids locaux les plus forts (à droite de la médiane) permettent en revanche de localiser, selon trois facteurs, les centres urbains, les périphéries qui votent en faveur de mesures progressistes et celles qui approuvent l'Arrêté sur l'Espace économique européen.

Tableau 1 Composantes principales d'un échantillon politico-structurel sur 99 régions de peuplement

Analyse factorielle (explication à 73 % de la variance) saturation des variables	F.1 (44 %)	F.2 (17 %)	F.3 (12 %)
GROUPE «AFFAIRISTE» OU CENTRES			
Suppression du droit de timbre bancaire (référendum facultatif 27.09.1992 %)	-0,10	0,73	0,26
Revenu moyen pondéré 1989 (francs par an)	-0,03	0,78	-0,02
Proportion d'emplois du tertiaire supérieur 1991 (%)	0,15	0,75	-0,03
Proportion de population suisse (poids négatif) 1990 (%)	-0,25	-0,76	-0,23
Divortialité suisse (proportion de divorcées) 1990 (%)	0,33	0,72	0,27
GROUPE «PROGRESSISTE» OU PÉRIPHÉRIES			
Abaissement âge de la retraite à 62/60 ans (initiative populaire 12.06.1988 %)	0,86	0,06	0,22
Adhésion de la Suisse à l'ONU (référendum obligatoire 16.03.1986 %)	0,86	0,29	0,19
Moratoire sur les centrales nucléaires (initiative populaire 23.09.1990 %)	0,76	-0,19	-0,06
Rail 2000 : concept sur les chemins de fer (référendum facultatif 6.12.1987 %)	0,61	0,40	-0,15
Pour une Suisse sans armée (initiative populaire 26.11.1989 %)	0,82	0,20	0,31
Moratoire sur l'achat d'avions militaires (initiative populaire 6.06.1993 %)	0,84	0,11	0,40
GROUPE «PRO-EUROPÉEN»			
Approbation de l'Arrêté EEE (référendum obligatoire 6.12.1992 %)	0,27	0,23	0,91
Proportion de francophones (%)	0,09	0,02	0,95
Naturalisation des jeunes étrangers facilitée (référendum facultatif 12.06.1994)	0,33	0,29	0,72

Figure 2



L'importance primordiale du premier facteur exprime sans doute le soutien de nombreuses marges à celles jurassiennes et alpines et doit aussi quelque chose au nombre d'objets retenus ici. Le choix des indicateurs de centralité est plutôt hétéroclite, mais résume à gros traits la centralité urbaine et fait ressortir clairement le réseau urbain suisse. Cette carte synthétise la réflexion précédente et doit être comparée à celle du vote EEE du 6 décembre 1992. On voit ainsi que les centres (groupe «*affairiste*», facteur 2) n'ont soutenu l'Arrêté qu'en proportion de leur appartenance francophone, voire du bout des lèvres, comme le Triangle d'or, très visible entre Zurich et Bâle, qui vise d'abord au maintien d'une économie «*compétitive*». La «*thèse Blocher*» séduit les dirigeants des secteurs nationaux introvertis. Il est donc tout aussi simpliste de dire que les marges conservatrices (géographiquement centrales) du pays ont fait basculer le vote à l'échelle du peuple et des cantons. Pas davantage, les périphéries non francophones n'ont vu le lien, le canton du Jura mis à part, entre l'EEE et le progrès politique ou social *intra muros*. Au total, le groupe «*pro-européen*» est restreint, même s'il s'étire vers la région zurichoise par le nord du canton de Berne, Soleure et le sud de l'Argovie. C'est dans l'hésitation des régions dirigeantes de Suisse alémanique que réside plutôt l'explication.

La territorialité est un concept qui plonge ses racines dans une information régulatrice, faite de valeurs et de rattachement sociologique à des mythes

Tableau 2 Facteurs de partition de la Suisse en quatre types identitaires

position / région	Suisse alémanique	Suisse romande
marginale	esprit artisanal valeurs écologiques mythes fondateurs de 1291 tradition <i>inland</i> mentalité <i>heimat</i>	libertés individuelles Droits de l'homme France/ Autriche amies contre le nationalisme ouverture (Europe, monde)
centrale	pragmatisme économie / politique Suisse «holding de l'Europe» ⁸ Allemagne menaçante «despotisme éclairé» centralisme helvétique libertés corporatistes	esprit libertaire (Révolution) Suisse du Congrès de Vienne mythes fondateurs de 1848 prospective futuriste fédéralisme ouverture économique

fondateurs. La position d'un pays dépend de cette régulation de longue durée et peut s'exprimer par l'hésitation dans un contexte nouveau. Les élites dirigeantes des centres paraissent n'avoir pas acquis, dans notre contexte d'étude, la notion d'échelle (voir le vote sur l'ONU) qui, seule, peut réfuter la thèse nationaliste encore triomphante et persuader les «marges centrales» du pays de leur faire confiance. La position politique des centralités «centrales» semble osciller encore entre l'insularité et l'altérité. À ce jour, les Alémaniques demeurent avant tout des pragmatiques, qui ne se résoudront à une adhésion à l'Europe que sous la pression des circonstances.

Plus globalement, on peut interpréter la carte par une «quadripartition» prenant en compte, d'un côté, la francophonie et, de l'autre, la position géographique à l'intérieur du pays. Les analyses faites par les journalistes, reprenant celles de politologues, de sociologues et d'historiens suisses sont confirmées par notre étude de la territorialité. Elles aboutissent aux «valeurs idéales» que semble défendre chacune des quatre régions spécifiques de la Suisse : les *Neinsager*, la marginalité romande, les centralités suisses alémaniques et les centralités romandes. On pourrait les résumer comme suit (tableau 2) :

CONCLUSION : LA RÉFÉRENCE TERRITORIALE DANS L'ANALYSE POLITIQUE

Un tel exemple montre assez bien le rôle propre de l'approche géographique du vote; ses conclusions, sans se montrer péremptoires, invoquent la position acquise et ses conséquences sur l'identité territoriale pour expliquer des «redéfinitions» de la position externe du pays tout entier.

Plus fondamentalement, la situation politique analysée en Suisse est exemplaire sous l'angle institutionnel des échelles de souveraineté. Le fédéralisme est un système politique dont le but essentiel est d'intégrer, non de diviser. Or, la vision de l'Europe propre à un certain nombre de cantons reste marquée par un manque de recul, caractéristique d'une échelle de nos jours dépassée. Le

fédéralisme hérité de la Constitution de 1870 demeure vivace dans les esprits et les mentalités, au point d'obnubiler les élites, mais surtout le peuple, face aux enjeux de cet isolationnisme sans rapport avec l'Europe réelle. Encerclée, demain peut-être étranglée dans l'étau circulaire qui se resserre avec le futur grand marché, la Suisse croit encore jouer le rôle de plaque tournante qui, depuis ses origines, fonde sa position. Si elle s'obstine à conserver, face à cet ensemble actif, la carte de l'«extra-territorialité», elle n'est plus guère désormais que le ventre mou de l'Europe. Ses services de feroutage, ses autoroutes au contact du passage frontalier, ses liaisons ferroviaires et ses aéroports (dont l'Euro-Airport du triplex Bâle-Mulhouse-Fribourg) ne lui serviront de lien vital qu'à la condition de surmonter, le plus vite possible, ses complexes et ses réticences. Pour valoriser les ressources d'une position centrale qui peut redevenir la sienne, elle doit faire éclater une carapace psychologique et apporter à l'Europe l'expérience qui est la sienne dans une dimension nouvelle⁹, au lieu de la confiner dans une «voie solitaire».

Aujourd'hui, la Suisse ne saurait être intégrée à une structure européenne en devenant sans opérer une révision déchirante de son système fédératif. Le principe confédéral de décision à la majorité des cantons, hérité de 900 ans d'histoire d'un fédéralisme d'Ancien Régime, renforcé à une certaine époque de conflits de nature confessionnelle et politique, doit être repensé. Ce système apparaît de plus en plus obsolète, au moins pour une raison. C'est que la Suisse vit son destin politique selon une grille de référence cantonale, qui n'a plus grand-chose à voir avec les réalités géographiques¹⁰. Ces dernières présentent des répartitions de population et d'activité basées sur une opposition entre «centres» et «périphéries». Or, les résultats de votations populaires et de référendums reproduisent régulièrement cette opposition.

À ce problème, on pourrait apporter une solution faisant du fédéralisme un instrument de progrès, au lieu du mécanisme de blocage politique qu'il est en Suisse actuellement. Cette solution consisterait à intégrer le poids respectif des États dans le décompte des voix, c'est-à-dire à prendre la moyenne pondérée des votes cantonaux comme critère à côté du résultat majoritaire du peuple, et non plus la simple majorité des cantons¹¹. Cette solution «miracle» ne bouleverse pas les scrutins, mais le référendum sur l'Arrêté EEE aurait «passé la rampe» selon ce calcul, avec 50,3 % de scores favorables. Dans ces conditions, l'échec à 49,6 % de oui du peuple aurait peut-être été moins ressenti, à lui seul, comme une cause perdue et n'aurait pas suffi à jeter aux oubliettes une idée que des jeunes sont en train de remettre «sur le tapis» (allant jusqu'à demander l'entrée de la Suisse dans l'Union européenne).

On considérerait ainsi le poids démographique des cantons, quelle que soit leur tendance abstentionniste, autrement dit, cela reviendrait à corriger les résultats en fonction de la réalité géographique, mais non de l'attitude politique (la participation). Car l'abstention est une attitude politique. Le piège «fédéraliste» serait déjoué et le lien confédéral, interprété selon une hiérarchie des États conforme à leur part dans la gestion des problèmes du pays. À partir de là, les blocages pourraient venir du peuple, en supposant que ce nouveau système de votation exige lui aussi une double majorité pour des objets touchant à la

Constitution. La solution paraît plus logique: c'est le peuple qui pourrait s'opposer aux projets de la classe politique, quand bien même ces projets seraient approuvés par le score pondéré des cantons (tel était le cas lors du vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE).

Cette suggestion revient à considérer la dimension géographique, et non seulement la dimension historique, dans toute analyse de prise de décision. Car, prétendre étudier la vie politique sans référence au territoire c'est, à en croire F. Ratzel, se priver des leçons d'une certaine «école de l'espace» (Ratzel, 1903), que le développement des télécommunications tendrait à faire oublier. À une époque où les médias abolissent le temps et les distances, une information planétaire assure le conditionnement des acteurs et forge une prise de conscience du Village Monde. Il ne faudrait pas, pour autant, parce que la communication s'impose et estompe les maillages, renoncer à observer les réalités territoriales. La géographie découvre que son objet, le territoire, est une réalité de nature cognitive et historique, non matérielle; elle en reconnaît enfin l'objectivité. À l'intérieur de cette réalité, une relation fondamentale structure le champ du matériel, du visible, autant qu'elle le fait dans le champ du non-visible, du social. Or, en se focalisant sur la face signifiée du territoire, ce n'est rien de moins que des ressources de position, dont disposent les acteurs, que l'on risque de se couper, renonçant du même coup à imaginer leurs stratégies. Il importe donc de considérer un lien entre signifiant et signifié.

Décréter la fin des territoires en contestant leur pertinence, ce serait aussi décréter celle des pouvoirs. Il est admis que les territoires d'aujourd'hui sont constamment remodelés par l'action de l'homme. Ils n'en subsistent pas moins en tant qu'interfaces entre des valeurs, des réseaux et des contraintes de limite, de distance et d'échelle qui sélectionnent les relations et confortent les hiérarchies. Il est temps de mobiliser une géographie des interfaces, au lieu de retirer du débat des concepts suspectés de désuétude ou d'empirisme concret. La géographie des pouvoirs passe nécessairement par une géographie du territoire, de ses hiérarchies et de ses modes de territorialité.

NOTES

- 1 Baromètre européen: sondage périodique de l'Institut suisse de recherches sociales pratiques, effectué en juillet 1994 sur 1003 personnes. Publié dans l'hebdomadaire romand *L'Hebdo*, n° 30, 1994, sous le titre «Surprise, les Suisses se remettent à y croire», pp. 8-10.
- 2 M. Herren, «Le dynamisme ébouriffant de la Suisse», Université de Berne, texte traduit du quotidien *Neue Zürcher Zeitung*, pp. 10-13.
- 3 «En-dehors des conférences gouvernementales, le Conseil fédéral se faisait surtout représenter aux congrès dont les buts scientifiques englobaient des innovations techniques d'un intérêt économique général et dont l'exploitation exigeait une réglementation publique », *id.*, p. 12.
- 4 William Ossipow (1994) *Le système politique suisse ou l'art de la compensation*. Papadopoulos, *op. cit.*, pp. 9-55.
- 5 *Id.*, p. 281.

- 6 Chez Ratzel, la position insulaire est soit une position coupée, soit une position de seuil. La première implique des regroupements en archipels et la seconde permet de prendre pied sur un territoire plus grand. La définition relationnelle externe est donc primordiale pour ces Etats voués par la nature à l'autonomie. Friedrich Ratzel (1903) *Géographie politique*, traduction de Pierre Rusch, direction scientifique de Charles Hussey (1988), Lausanne et Genève, Éditions régionales européennes et Economica, pp. 264-268.
- 7 L'Office fédéral de la statistique définit comme agglomération un ensemble d'au moins 20 000 habitants formé de communes adjacentes, pourvu d'un noyau central et obéissant à au moins trois parmi une dizaine de critères d'urbanité. Voir M. Schuler (1980) *Délimitation des agglomérations en Suisse*, Lausanne, Institut de recherche sur l'environnement construit. Berne, Office fédéral de la statistique, 1984, 84 p.
- 8 Expression de H. Baetig, *L'Hebdo*, n° 48, 1994, p. 13.
- 9 Cf. Raffestin (1979) se demandant (déjà) si la Suisse est encore en Europe ou Zbinden (1978) : «Que signifierait une Suisse neutre dans une Europe politiquement unie, soit qu'elle y participe de plein droit, soit que, voulant rester elle-même, la géographie fasse d'elle un centre mou d'un ensemble qui l'entourerait de toute part?» Cf. bibl. p. 60. Cette question posée en 1978 prend toute son actualité.
- 10 En 1848, le poids relatif d'une voix variait de 1 à 17 entre le moins peuplé et le plus peuplé des cantons. En 1990, le rapport s'établit à 1 pour 34, soit le double.
- 11 Vote pondéré des cantons: il suffit de multiplier le nombre de oui par celui des électeurs inscrits de chaque canton ou demi-canton, avant de le rapporter aux bulletins valables, comme on le fait ordinairement, puis de corriger cette somme par une division sur le résultat global des cantons. Ce résultat rend compte de la hiérarchie réelle des acteurs dans un système historique dépassé, au sein d'une Confédération autonome et souveraine, qui, dès lors, pourrait être un modèle pour l'Europe.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GILG, Peter (1976) Comportement régional dans les votations populaires fédérales. In *Annuaire suisse de science politique*, pp. 181-201.
- HUSSY, Charles (1994) Du modèle au territoire: le peuplement de la Suisse, à l'exemple de régions-test. *Geographica Helvetica*, (2) La Suisse romande : 87-97.
- HUSSY, Charles, MERCIER, Claude et RAFFESTIN, Claude (1985) Centralité et concentration. *Cahiers de géographie du Québec*, 9(76) : 9-28.
- PAPADOPOULOS, Yannis et al. (1994) *Élites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales, 1970-1987*. Lausanne, Réalités sociales, 326 p.
- RAFFESTIN, Claude (1979) La Suisse est-elle en Europe? *Hérodote*, (14-15) : 89-92.
- SANGUIN, André-Louis (1983) *La Suisse, essai de géographie politique*. Gap, Éditions Ophrys, 363 p.
- SIEGFRIED, André (1969) *La Suisse, démocratie témoin*. Neuchâtel, La Baconnière, 304 p.
- VAN VASSENHOVE, Léon (1943) *L'Europe helvétique, étude sur les possibilités d'adapter à l'Europe les institutions de la Confédération suisse*. Neuchâtel, La Baconnière, 226 p.
- ZBINDEN, Louis-Albert (1978) *Suisse*. Paris, Seuil (Coll. « Petite Planète »), 189 p.

(Acceptation définitive en juillet 1995)

n.d.l.r. : L'auteur est l'un des correspondants des *Cahiers*.